

OUESSANT

RAPPORT ANNUEL

Au 29 décembre 2023

Exercice 2023

Fonds Commun de Placement de droit français

Société de gestion - VIVIENNE INVESTISSEMENT - 6 quai Jules Courmont, 69002 LYON

Dépositaire : CACEIS INVESTOR SERVICES BANK France 6, rue Ménars - 75002 PARIS

FONDS DE FONDS

Le Fonds détiendra moins de 10 % d'OPCVM et fonds d'investissement.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Parts	Code ISIN	Distribution des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription	Souscripteurs
Part A	FR0010985945	Capitalisation	Euro	1 000 euros	100 000 euros	Tous souscripteurs
Part P	FR0011540558	Capitalisation	Euro	1 000 euros	2 000 euros	Tous souscripteurs
Part E	FR0011451103	Capitalisation	Euro	1 000 euros	2 000 euros	Salariés de la société de gestion

OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds cherche à obtenir une performance positive supérieure à l'€STER +0,085% avec un objectif de volatilité annualisée de l'ordre de 8 %, tout en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.

INDICATEUR DE REFERENCE

Ouessant ne cherche pas à suivre ou à répliquer la performance d'un indice. Aucun indice de référence ne sera donc utilisé par le fonds afin de réaliser l'objectif de performance. Cependant la performance a posteriori pourra être comparée avec l'€STER +0,085%. Aucun indice tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») n'a été désigné.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

➤ Stratégies utilisées

La société de gestion met en place une approche **scientifique et statistique** pour chercher à générer la performance la plus stable possible, quelles que soient les conditions de marché. De plus, sur la période d'investissement recommandée, les performances générées sont, en principe, décorrélées de celles des marchés mondiaux de taux, d'actions, de change et de volatilité. Le fonds Ouessant ne présente donc pas de biais directionnel significatif.

L'univers d'investissement est très large. Il est sélectionné selon une démarche rigoureuse comprenant principalement des critères de liquidité des instruments financiers et de longueur d'historique de prix. Il contient essentiellement des contrats financiers de type futures cotés sur des marchés réglementés ou organisés français ou étrangers. Ces futures portent sur des indices actions mondiaux (régionaux et sectoriels), sur indices obligataires change à terme, devises, matières premières et de volatilité. Les futures sont sélectionnés dans un panier de zones géographiques très diversifié.

Le recours aux contrats financiers de types futurs permet de réaliser des performances aussi bien dans un contexte de marché haussier que dans un contexte de marché baissier, contrairement aux produits d'investissement classiques. Le fonds Ouessant constitue donc une source de diversification d'un portefeuille et améliore donc le couple rendement/risque de ce dernier.

Les étapes du processus de gestion sont les suivantes :

1. Estimation à l'aide de nos modèles mathématiques de différents attributs statistiques, uni- ou multivariés, des actifs composant notre univers de gestion (risque intrinsèque, mesure de dépendance ou de corrélation, sensibilités, etc.). Ces attributs statistiques sont robustes et validés en amont [à de multiples reprises] par nos analystes quantitatifs et nos simulateurs avancés.
2. Estimation de l'exposition optimale aux différents marchés grâce à nos indicateurs de risque systémique propriétaires (la famille VI@ Risk®). Plus un type de marché sera considéré comme risqué à un instant donné (par exemple le marché actions européen), plus le budget de risque global alloué à ce type de marché sera réduit, d'une manière entièrement systématique selon une méthodologie testée à l'avance [à de multiples reprises] dans de multiples conditions de marché différentes.

3. Résolution quantitative d'un problème d'optimisation sous contraintes permettant de définir les poids des différents actifs du portefeuille. Ce problème d'optimisation cherche notamment à minimiser les risques pris et à augmenter l'asymétrie de la distribution potentielle du portefeuille. Il comprend également le contrôle des risques et du turnover (rotation totale du portefeuille). Les risques de marché sont donc gérés de façon systématique, et les contraintes de risque directement intégrées dans le processus de gestion, ce qui permet un bon contrôle de la volatilité. De même, le contrôle du turnover et de la margin-to-equity sont intégrés directement au calcul de l'allocation.
4. Le passage des ordres est quotidien et effectué de manière systématique, après contrôle humain.
5. Le contrôle des risques est réalisé au moins quotidiennement, de manière indépendante de la gestion. Il vérifie a posteriori que tous les ratios et mesures de risque sont conformes aux limites prédéfinies, et alerte les gérants en cas de dépassement. Le contrôle des risques calcule notamment le « risque global » du fonds, défini comme la valeur en risque absolue (voir paragraphe dédié).

Le portefeuille sera exposé aux marchés actions, obligataire, devises, matières premières et volatilité via les instruments suivants :

Exposition actions : de -100 % à 200 % au travers des instruments suivants :

- Marché à terme et produits dérivés,
- Actions de moyenne et grande capitalisation cotées sur des marchés réglementés, de tous secteurs, et zones géographiques,
- ETF sur actions,
- OPC de classification actions

Exposition marché obligataire : de -100 % à 200 % au travers des instruments suivants :

- Marché à terme et produits dérivés,
- Emprunts d'Etat à taux fixes ou variables des pays de l'OCDE
- ETF sur obligations,
- ETN obligataires,
- OPC de classification obligation.

Exposition marché monétaire : de 0 % à 100 % au travers des instruments suivants :

- Marché à terme et produits dérivés,
- Bons du trésor,
- Titres de créances négociables à court et moyen terme,
- Dépôts,
- OPCVM monétaires et OPCVM monétaires court terme.

Exposition marché des matières premières : de -30 % à 60 % au travers des instruments suivants :

- Marché à terme et produits dérivés,
- Indices de contrats à terme sur matières premières qui doivent respecter les dispositions de l'article R 214-22 du code monétaire et financier en matière de diversification des risques, représentativité et publication.
- ETF sur matière première (ETF sur indices de contrat à terme)
- OPC
- ETN (Exchange Trades Notes) sur indice de contrats à terme sur matières premières

Exposition volatilité : de -40 % à 40 % au travers des instruments suivants :

- Marché à terme et produits dérivés,
- ETF de volatilité,
- ETN de volatilité.

Exposition devises au travers des instruments suivants :

- Marché à terme et produits dérivés,
- ETF,
- ETN.

Le fonds peut utiliser, en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds et peut être investi sur les marchés émergents.

- Instruments financiers utilisés :

Actifs hors dérivés financiers intégrés

Instruments du marché monétaire et obligations :

- Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, le fonds pourra investir dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance émis par des entités dont le siège social ou l'implantation principale est

situé dans un pays membre de l'OCDE. Ces titres sont soit des emprunts d'Etat, soit des émissions du secteur privé. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance utilisés sont les Euro Commercial Paper (ECP), les obligations à court-terme, les titres de créance négociables à court et moyen terme, les Bons du Trésor, les Bons du Trésor américain (US-T Bills) et les instruments de taux émis par des entités publiques de la zone OCDE, avec une maturité résiduelle de moins de 397 jours.

- En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres
- Ouessant pourra utiliser des ETN (Exchange Traded Notes) qui sont des obligations négociées en Bourse qui ont pour objet de répliquer l'évolution d'un indice (taux, change, indice de contrats à terme sur matières premières...).

Actions

Actions de moyenne et grande capitalisation cotées sur des marchés réglementés, de tous secteurs, et zones géographiques.

OPC

Le fonds détiendra moins de 10 % d'OPCVM et fonds d'investissement.

- Il peut investir dans des OPCVM de toute classification et toute zone géographique, ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, y compris dans les OPC gérés par Vivienne Investissement.
- Il peut s'agir d'ETF sur actions, obligations, matière première (ETF sur indices de contrat à terme), devise, volatilité des marchés actions. OUESSANT pourra investir dans des ETFs (Exchange Traded Funds) français ou étranger, qui sont des fonds d'investissement cotés sur un marché réglementé ou organisé.

Certificats (sans composante optionnelle)

Le fonds pourra investir dans des certificats cotés sur des marchés réglementés sans contrainte géographique concernant les sous-jacents.

Instruments du marché dérivé

Le FCP pourra investir sur des instruments financiers dérivés de la façon suivante :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés français et étrangers,
- Organisés,
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir :

- Action,
- Obligation, taux,
- Change,
- Matière première,
- Volatilité

Nature des instruments financiers utilisés : futures, forward, options

Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Les instruments dérivés **action** et indices actions seront utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster (augmenter, réduire ou neutraliser) l'exposition globale du portefeuille au risque action.
- Les instruments dérivés de **taux** seront utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster (augmenter, réduire ou neutraliser), d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés de taux et d'autre part l'allocation géographique entre les différents segments de courbes, pays ou zones.
- Les instruments dérivés de **change** seront utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster (augmenter, réduire ou neutraliser) l'exposition aux devises (gestion du risque de change), en exposant le portefeuille ou en couvrant son exposition à une ou plusieurs devises
- Les instruments dérivés de **volatilité** seront utilisés à l'achat et à la vente pour ajuster (augmenter, réduire ou neutraliser) l'exposition globale du portefeuille à la volatilité.

Titres intégrant des dérivés (warrants, EMTN, certificats)

Néant.

Devises

Le fonds peut utiliser, en exposition et en couverture, des devises autres que la devise de valorisation du fonds.

Dépôts

Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 100 % de l'actif net avec un maximum de 20 % auprès d'un même établissement.

Liquidités

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire.

Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif et servent, de façon exceptionnelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

Opérations de financement sur titres, acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

- Instruments du marché monétaire et obligations : 100 %
- Actions : 100 %
- OPC, dont OPCVM et FIA : 10 %
- Dépôts : 100 %
- Change : 30%

Niveau d'utilisation des différents instruments généralement recherché :

- Instruments du marché monétaire et obligations : 70 à 80 %
- Actions : 0 %
- OPC, dont OPCVM et FIA: 0 à 10 %
- Instruments du marché dérivé : 70 % à 230 %
- Dépôts : 0 %
- Change : 0 % à 10 %

1. Contrats constituant les garanties financières

Néant.

2. Profil de risques

L'actif du fonds sera exclusivement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'utilisation des contrats financiers est au cœur de la conception de la stratégie de gestion. En effet, celle-ci rend possible à la fois la modulation précise de l'exposition aux marchés actions, obligations et de la volatilité actions, mais aussi la performance tant dans le contexte d'un marché haussier que dans celui d'un marché baissier, par le biais de positions « longues » ou « courtes ». Les contrats financiers sont utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion mise en œuvre afin de chercher à atteindre l'objectif de gestion sur la période d'investissement recommandée. Les contrats financiers utilisés, hors marché des changes, sont traités uniquement sur des marchés réglementés ou organisés, et présentent donc un risque de contrepartie très limité, assorti d'un risque de liquidité faible.

- **Risque actions**

Le risque actions correspond au risque de baisse significative de la valeur liquidative du fonds due à une hausse ou une baisse des marchés actions auxquels le fonds est exposé.

- **Risque de volatilité actions**

Le risque de volatilité actions correspond au risque de baisse significative de la valeur liquidative du fonds due à une hausse ou une baisse de la volatilité des marchés actions. Le fonds étant exposé positivement ou négativement à la volatilité des marchés actions, il est sensible aux changements de volatilité de ces marchés.

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêts correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires d'une ou de plusieurs zones géographiques, qui provoque une baisse des cours des obligations, titres de créance et instruments assimilés, et par conséquent une baisse des instruments dérivés exposés positivement au risque de baisse des obligations. Lorsque le fonds est investi sur de tels instruments, il existe un risque que sa valeur liquidative baisse. S'agissant toutefois des titres de créance et obligations sur lesquels le fonds est susceptible d'être investi, ceux-ci sont des instruments du marché monétaire utilisés uniquement dans le cadre de la gestion des liquidités (TCN,

emprunts d'état, obligation de court terme), dont l'échéance à l'émission ou la maturité résiduelle est inférieure à 397 jours. Leur profil de risque, notamment en ce qui concerne le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt, correspond à celui d'instruments qui ont une échéance ou une maturité résiduelle inférieure à 397 jours ou dont le rendement fait l'objet d'ajustements réguliers, au moins tous les 397 jours, conformément aux conditions du marché monétaire.

- **Risque de crédit**

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur et le risque que cet émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse de la valeur liquidative du fonds. S'agissant toutefois des instruments du marché monétaire sur lesquels le fonds est susceptible d'être investi, ceux-ci ne sont pas utilisés que dans le cadre de la gestion des liquidités (TCN, emprunts d'état, obligation de court terme), leur notation financière est au minimum de « qualité moyenne supérieure » selon l'analyse de la société de gestion, et leur échéance à l'émission ou la maturité résiduelle est inférieure à 397 jours. Leur profil de risque, notamment en ce qui concerne le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt, correspond à celui d'instruments qui ont une échéance ou une maturité résiduelle inférieure à 397 jours ou dont le rendement fait l'objet d'ajustements réguliers, au moins tous les 397 jours, conformément aux conditions du marché monétaire.

- **Risque de perte en capital**

Le fonds présente un risque de perte en capital : les investisseurs peuvent ne pas retrouver la valeur de leur investissement initial. Le fonds n'offre pas de mécanisme de garantie ni de protection du capital initial.

- **Risque de volatilité**

La valeur liquidative du fonds est susceptible de connaître des variations relativement importantes sur de courtes périodes du fait de la nature des actifs entrant dans la composition du portefeuille. Néanmoins, le risque global du fonds, mesuré par la valeur en risque (VaR) 99 % 20 jours, est limité à 20 % en permanence et est surveillé quotidiennement. De plus, sur la période d'investissement recommandé, l'objectif de gestion est d'obtenir une volatilité réalisée d'environ 8 % annualisés.

- **Risque de modèle**

Il existe un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs ou aux objectifs de l'investisseur (ce dernier risque dépend de la composition du portefeuille global de l'investisseur). En effet, le processus de gestion repose sur l'élaboration d'un modèle de gestion quantitatif robuste permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant en effet que les situations de marché passées se reproduisent à l'avenir.

- **Risque de change**

Le portefeuille du fonds peut être investi sur des actifs et contrats financiers non libellés en euros, avoir recours à des dépôts et posséder des liquidités dans des devises différentes de l'euro. La dégradation des taux de change concernés peut alors entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'investisseur est donc exposé à un risque de change sur ces poches en devises étrangères, qui peut cependant être couvert partiellement ou totalement.

- **Risque de liquidité**

Il existe un risque que certaines conditions de marché rendent difficile, plus longue que la normale, ou plus coûteuse que la normale, la vente d'instruments financiers sur lesquels le fonds est susceptible d'être investi. Il s'agit principalement des titres de créance et instruments du marché monétaire utilisés dans le cadre de la gestion des liquidités, bien que ceux-ci soient sélectionnés parmi les emprunts d'états de l'OCDE ou des émissions d'entités dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE. Les contrats financiers de volatilité actions sélectionnés par le fonds présentent, quant à eux, un risque de liquidité beaucoup plus faible.

- **Risque de contrepartie**

Le fonds est exposé au risque de défaut de paiement, de faillite ou de tout autre type de défaillance de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu une transaction. En particuliers, le fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des instruments dérivés de gré à gré et à des dépôts, avec la ou les contreparties à ces transactions. Le risque de contrepartie est toutefois limité à 20 % de l'actif net du fonds par contrepartie.

- **Risque de matières premières**

Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

- **Risques pays émergents**

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ; l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner une baisse de la valeur des ETF investis sur ces marchés et par conséquent de la valeur liquidative du fonds.

- **Risques de durabilité**

Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR », par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le processus d'investissement du portefeuille inclut l'approche ESG mentionnée ci-dessus afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

MODIFICATIONS

Changements intervenus lors du semestre précédent

Néant

Changements intervenus au cours du semestre

Nouvelle version du prospectus datée de décembre 2023, incluant la mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachat dit des « Gates ».

Changements à intervenir

Néant

RAPPORT DE GESTION

JANVIER – MARS

En janvier, les marchés actions US peinent à performer, contrairement aux marchés européens, avec l'échec des Républicains pour l'élection d'un président de la Chambre des représentants. Dans un second temps, les marchés actions rebondissent suite à la publication des chiffres de créations d'emploi US au-dessus des attentes (223K vs 203K consensus), d'un taux de chômage surprenant à la baisse à 3,5% et d'une inflation américaine en ligne avec le consensus à 6.5%. Dans la troisième phase du mois, les marchés actions corrigent en accord avec des marchés obligataires qui rebondissent suite à la décision surprise de la Banque du Japon de maintenir sa politique monétaire inchangée, et aux craintes de récession mondiale revenant sur le devant de la scène, avec des banquiers centraux qui rappellent la nécessité de politiques monétaires durablement restrictives. La dernière partie du mois de janvier témoigne d'un retournement des marchés obligataires, alors que les marchés actions reprennent leur momentum haussier après une pause. En effet, les marchés risqués ont été rassurés par la croissance du PIB US au 4ème trimestre, meilleure qu'attendue (+2,9% en glissement trimestriel annualisé vs +2,6% consensus), car soutenue par une consommation robuste.

En février, Les marchés actions entament le mois à la hausse, soutenus par la publication de l'inflation européenne de janvier plus faible qu'attendue (8.5% vs 8.9% consensus) et par les remontées de taux des banques centrales (FED, BCE, BOE) en ligne avec le consensus de marché. Puis, les marchés actions souffrent suite à la publication des chiffres de créations d'emploi US nettement au-dessus des attentes (517K vs 188K consensus) et du taux de chômage surprenant à la baisse à 3,4%, entraînant un rebond significatif des taux souverains mondiaux. Dans la troisième phase du mois, les marchés actions rebondissent avec les bons chiffres de ventes au détail US, mais les marchés obligataires eux corrigent avec les chiffres d'inflation US au-dessus des attentes (6.4% vs 6.2%) suivis d'une communication des membres de la FED en faveur d'un resserrement monétaire renforcé. La dernière partie du mois de février témoigne d'un momentum baissier pour les classes d'actifs actions et obligataires. En effet, les chiffres sur la croissance US au T4 (2.7% vs 2.9% attendu) et sur l'inflation "cœur" européenne (5.3% vs 5.2% attendu) pèsent sur les marchés actions, mais les chiffres solides des indicateurs d'activités PMI renforcent les craintes d'un resserrement monétaire additionnel impactant ainsi les marchés obligataires à la baisse.

En mars, les actions européennes et américaines ont chuté le 7 mars après les propos de Jerome Powell, président de la Réserve fédérale américaine, qui a souligné la solidité de l'économie et déclaré que l'institution devrait probablement augmenter les taux d'intérêt plus que prévu pour lutter contre l'inflation. Le secteur technologique a été particulièrement pénalisé. À partir du 8 mars, la période est notamment marquée par la faillite de Silicon Valley Bank (SVB) puis par le rachat, par la banque UBS, de la deuxième banque suisse, Crédit Suisse, qui se trouvait en difficulté. Ces événements ont refait jaillir le spectre d'un scénario noir au sein du secteur bancaire mondial. Les inquiétudes concernant une crise bancaire généralisée ayant diminué, les investisseurs se sont concentrés sur le combat de la Fed contre l'inflation.

AVRIL – JUIN

En avril, les actions et les obligations souveraines connaissent une belle progression durant la première semaine, mais les investisseurs restent inquiets quant à un possible ralentissement économique. Puis, la période est marquée par les exercices militaires menés par la Chine à proximité des côtes de Taïwan, qui font craindre une escalade des tensions, des résultats d'entreprises mitigés et une baisse de la consommation aux États-Unis. La Fed maintient sa détermination à lutter contre l'inflation par le resserrement de sa politique monétaire, malgré les récentes turbulences dans le secteur bancaire. Les obligations souveraines baissent entre le 7 et le 19 avril, à l'inverse des actions, notamment européennes et japonaises. Entre le 20 et le 26 avril, des résultats d'entreprises mitigés et la chute des dépôts de la First Republic Bank ont pesé sur la tendance outre-Atlantique, ravivant les craintes sur la santé du secteur bancaire américain. Enfin, les deux derniers jours du mois d'avril connaissent un fort rebond des marchés actions américains, attribuable à la publication des très bons résultats de Meta et Microsoft.

En mai, la Réserve fédérale américaine (Fed) a, conformément aux attentes, relevé ses taux d'intérêt d'un quart de point mais a également laissé entrevoir une possible pause dans sa campagne de hausse des taux. À partir du 5 mai, la période est notamment marquée par les publications de résultats d'entreprises et par les atermoiements autour du relèvement du plafond de la dette aux États-Unis. Entre le 23 et le 26 mai, les Gilts britanniques connaissent une chute significative : leurs taux ont en effet dépassé les 4,40 %, approchant leur plus haut niveau depuis 12 ans. Les obligations américaines ont également baissé, en raison des inquiétudes entourant la possibilité d'un défaut de paiement. Enfin, les obligations souveraines font un rebond dès le 29 mai, notamment en Europe, alors qu'un accord de principe semble avoir été trouvé à Washington pour le relèvement du plafond de la dette.

Les deux premières semaines de juin sont marquées par une hausse des actions, notamment en début de mois, dans la foulée de l'approbation le 2 juin par le Sénat américain de la suspension temporaire du plafond de la dette, écartant ainsi le spectre d'un défaut de paiement. Les obligations souveraines ont baissé suite aux annonces inattendues de hausse des taux directeurs par la Banque du Canada le 7 juin (le portant à son niveau le plus élevé en 22 ans) et par la Banque d'Australie, et dans le sillage des incertitudes entourant les décisions de la Réserve fédérale américaine (Fed). Le 14 juin, celle-ci annonce un statu quo sur ses taux, mais n'exclut pas de nouvelles hausses après juin. Entre le 16 et le 20 juin, les actions entament une baisse marquée suite aux commentaires de deux responsables de la Fed, qui ont tempéré les attentes des investisseurs quant à une fin rapide des hausses de taux. Les 21 et 22 juin sont marqués par la baisse des obligations souveraines et des actions, suite à la décision de la banque d'Angleterre et de la banque centrale norvégienne qui ont créé la surprise en relevant leurs taux de 50 points de base au lieu des 25 anticipés. Enfin, la période des six derniers jours de bourse du mois est marquée par l'annonce du ralentissement de l'inflation en Europe, notamment en raison de la baisse des prix de l'énergie, mais la Banque centrale européenne devrait tout de même poursuivre ses hausses de taux. Les actions mondiales regagnent du terrain, tandis que les obligations souveraines stagnent et souffrent même le 29 en raison de la déclaration du président de la Fed, Jerome Powell, qui a indiqué que la plupart des membres de la banque centrale s'attendent à augmenter les taux d'intérêt au moins deux fois d'ici la fin de l'année.

JUILLET – SEPTEMBRE

Les trois premiers jours du mois de juillet sont marqués par les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et les incertitudes liées à la politique monétaire outre-Atlantique. Le 6, les marchés financiers ont connu une séance difficile avec une chute de l'ordre de 3% en Europe. Les taux obligataires se sont tendus, augmentant d'environ 15 points de base sur les Bunds et OAT. Les inquiétudes relatives à la politique monétaire de la Réserve fédérale ont été exacerbées par les « minutes » de la Fed qui ont suggéré que l'économie américaine pourrait se diriger vers une récession d'ici la fin de l'année en raison de la remontée des taux d'intérêt. Les marchés rebondissent toutefois dès le 7 ou le 10 juillet, selon les zones géographiques. La période du 12 au 31 juillet est marquée par les nombreuses publications des résultats des entreprises au deuxième trimestre, ainsi que par l'attente des décisions de politique monétaire en Europe et aux États-Unis. Le 26 juillet, la Fed relève son principal taux directeur de 25 points de base, le portant à son niveau le plus élevé depuis 22 ans, après avoir marqué une pause en juin dans sa séquence de relèvements.

Le mois d'août est ponctué de plusieurs annonces ou statistiques économiques au sein de volumes plus faibles qu'à la normale. Le 2 août, l'agence de notation Fitch surprend les marchés en abaissant la note de crédit des États-Unis de AAA à AA+, invoquant des inquiétudes budgétaires et une détérioration de la gouvernance due à la polarisation politique. Cette annonce entraîne une baisse des actions le jour même et le jour suivant. L'annonce inattendue du gouvernement italien le 7 août au soir d'une taxe de 40 % sur les « superprofits » des banques ayant bénéficié de la hausse des taux d'intérêt, provoque une forte baisse des actions bancaires italiennes le 8 et a un effet domino sur les marchés européens. Cette mesure entraîne également une hausse des obligations souveraines. Le lendemain, en réponse à la réaction des marchés et aux préoccupations pour la stabilité bancaire, le gouvernement de Giorgia Meloni ajuste ce projet de taxe, la limitant à 0,1 % des actifs au lieu de 25 %. Cette volte-face permet un rebond des actions européennes le 9 août. La publication le 11 août de l'indice de juillet des prix à la production aux États-Unis, supérieur aux attentes, fait chuter les actions et grimper les taux. Cette publication alimente en effet les inquiétudes quant à l'inflation et à la hausse des salaires, ravivant le spectre d'une possible hausse des taux directeurs de la Fed lors de sa prochaine réunion de septembre. La hausse des rendements obligataires, l'augmentation des prix de l'énergie et les préoccupations croissantes liées à l'économie chinoise minent en effet l'enthousiasme des investisseurs sur la période. Enfin, les Bourses européennes rebondissent suite à la publication de données de ralentissement économique en zone euro, réduisant le risque de hausses de taux par la BCE

et entraînant une hausse des obligations. Mais les investisseurs restent suspendus aux anticipations de politique monétaire de la Fed, alors que les données publiées le 24 ont montré que les inscriptions hebdomadaires au chômage avaient reculé aux Etats-Unis, suscitant chez certains la crainte que la Fed prolonge la période de taux élevés. Finalement, à partir du 29, la publication de données encourageantes sur le front de l'emploi américain entraîne une détente du marché obligataire. Les investisseurs commencent à se montrer optimistes quant à la possibilité que la Fed n'augmente pas à nouveau ses taux directeurs.

Durant les premiers jours du mois de septembre, les investisseurs sont préoccupés par une éventuelle augmentation des taux à venir, car la hausse des cours du pétrole risque de pousser la BCE à revoir à la hausse ses taux directeurs le 14 septembre, en réponse à la perspective d'une augmentation de l'inflation. Puis le 20 septembre, la Réserve fédérale américaine (Fed) maintient son taux directeur à 5,25-5,50 % mais avertit qu'une nouvelle hausse des taux de 25 points de base est possible d'ici la fin de l'année pour contrôler l'inflation. Enfin, du 21 au 28 septembre, les bourses mondiales reculent fortement, de même que les obligations, en raison de préoccupations concernant la perspective de taux d'intérêt élevés qui pourraient durer plus longtemps que prévu. Le Dow Jones a enregistré le 26 sa plus forte baisse en une seule journée depuis mars dernier.

OCTOBRE – DÉCEMBRE

En octobre, les indices actions européens, américains et japonais terminent le mois en repli (respectivement de -3,6 %, -2,2 % et -3,2 %*) tandis que les obligations terminent le mois en ordre dispersé. Le 3 octobre, le rendement de l'obligation du Trésor américain à 10 ans a atteint son niveau le plus élevé depuis 2007, à 4,74 %. Les cours du pétrole et du gaz connaissent une forte hausse le 9 en raison de l'offensive surprise du Hamas contre Israël, qui suscite des craintes d'escalade géopolitique et de perturbations de l'approvisionnement. Puis du 16 au 27 octobre, la période est marquée par les nombreuses publications de résultats d'entreprises. Au matin du 31 octobre, la Banque du Japon (BoJ) annonce une modification de sa stratégie de contrôle de la courbe des taux souverains, en ne défendant plus systématiquement la limite de 1 % de rendement sur les obligations d'État à 10 ans. La BoJ justifie ce changement en raison des incertitudes élevées pesant sur l'économie et les marchés.

En novembre, les indices actions européens et américains terminent le mois en nette hausse (respectivement de +6,6 % et +9,1 %*), comme les obligations souveraines (+2,6 % en Allemagne et +3,1 % aux États-Unis). Le 9 novembre, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a annoncé que les taux d'intérêt de la BCE, maintenus inchangés lors de la dernière réunion de politique monétaire, ne devraient plus augmenter « sauf choc » ou « surprise ». Enfin, la période des dix derniers jours ouvrés du mois a été caractérisée par une appréciation des actions et des obligations souveraines. À l'approche de la réunion de la Fed prévue pour les 12 et 13 décembre, il subsiste toutefois une grande incertitude quant à une éventuelle baisse des taux en 2024.

En décembre, nous notons une hausse générale des marchés actions et obligataires. L'optimisme des marchés sur la plus large partie du mois a été stimulé par la diminution des rendements à long terme des obligations du Trésor américain, déclenchée par la publication de données économiques laissant présager une potentielle réduction des taux d'intérêt par la Réserve fédérale en 2024. Cette perspective de baisse des taux a été perçue comme un indicateur de soutien accru pour l'économie, renforçant l'appétit des investisseurs pour les actifs à risque. Le 13 décembre, la Fed maintient ses taux directeurs inchangés mais l'élément le plus significatif de cette annonce a été la communication que la majorité de ses membres prévoit un assouplissement de la politique monétaire pour l'année suivante. Cette déclaration a renforcé la conviction des investisseurs quant à un environnement monétaire plus accommodant à moyen terme, qui a contribué à soutenir la tendance haussière des marchés.

Performances des différentes parts sur l'exercice comptable :

Part	ISIN	Performance
A	FR0010985945	+5.26 %
P	FR0011540558	+4.47 %
E	FR0011451103	+6.68 %

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Frais de gestion facturés à l'OPC :

Les montants de facturations de frais gestion fixes ont été établis sur les douze derniers mois, du 02/01/2023 au 29/12/2023. Les montants de facturations de frais gestion variables ont été établis sur le dernier exercice comptable, sur la période du 02/01/2023 au 29/12/2023.

Part	ISIN	Frais de gestion fixes	Frais de gestion variables
A	FR0010985945	531 120,63 €	0,00 €
P	FR0011540558	995 442,10 €	0,00 €
E	FR0011451103	536,24 €	0,00 €

Ces chiffres sont issus de la meilleure estimation disponible à cette date. Les montants officiels audités figureront dans le rapport annuel ou semestriel de l'OPC.

DONNEES SUR LE RISQUE GLOBAL

Le contrôle des risques de l'OPCVM OUESSANT utilise la méthode de la valeur en risque (VaR) absolue pour mesurer son risque global. Celui-ci est calculé tous les jours selon un modèle établi et documenté en interne. Sans déroger à la réglementation, les paramètres de cette VaR absolue sont un niveau de confiance de 99 % et un horizon de temps de 20 jours ; sa valeur est limitée à 20 %. Au cours de l'exercice, aucun dépassement de ce seuil n'a été relevé.

Les statistiques quotidiennes de la VaR 99 % 20 jours du fonds sur l'exercice sont les suivantes :

Niveau minimum	3,35 %
Niveau moyen	6,06 %
Niveau maximum	8,66 %

Des tests de performance *a posteriori* (« *backtesting* ») du modèle de VaR utilisé sont réalisés afin de vérifier que les variations de valeur liquidative sont cohérentes avec les mesures de risque utilisées (instruction n° 2011-15, art. 15). Un « dépassement *a posteriori* du seuil de VaR » est une journée où la variation de la valeur du portefeuille est supérieure à la VaR à horizon un jour calculée par le modèle. Sur l'exercice, il n'y en a eu aucun sur les quatre tolérés.

INFORMATION SUR LES NIVEAUX DE L'EFFET DE LEVIER DE L'OPCVM

Le niveau de levier indicatif du fonds est de 150 %. Le fonds a la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Statistiques sur les niveaux de l'effet de levier utilisés par l'OPCVM au cours de l'exercice, calculés sur chaque VL comme la somme des nominaux sur les contrats financiers :

Niveau minimum	32,1 %
Niveau moyen	114,9 %
Niveau maximum	235,9 %

COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DU FONDS

Du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023, selon les critères de notation retenus par Vivienne Investissement, la note globale du portefeuille de OUESSANT était de 78.15 sur une échelle de 0 à 100. Le fonds intègre des critères extra-financiers depuis décembre 2021.

Le poids moyen des actifs éligibles en 2023 était de 79.78% et était compris entre 65.55% et 84.91% de l'actif net.

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le process de gestion sont également accessibles sur le site www.vivienne-im.com.

PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Le fonds OUESSANT promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance au sens du règlement SFDR et met en œuvre un suivi de deux indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité concernant les investissements dans les valeurs souveraines et supranationales :

Classification de l'indicateur	Indicateurs applicables aux investissements dans les souverains et supranationaux
Environnement social	<ul style="list-style-type: none">• Intensité des GES• Pays faisant l'objet de violations sociales

L'intensité des gaz à effet de serre est calculée selon la formule suivante :

$$\sum_n \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{current value of all investments (EUR M)}} \times \frac{\text{The country's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions}_i}{\text{Gross Domestic Product (EUR M)}_i} \right)$$

Elle détermine un niveau d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pour 1 M€ de richesse produite par les pays ou organismes supranationaux composant le portefeuille.

Vivienne Investissement publiera chaque année un rapport sur l'impact et l'évolution de ses investissements selon ces critères pour les fonds faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8).

Vivienne Investissement prend également en compte les incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité à travers le respect de codes internationaux (signature des PRI), d'une part et de sa politique d'intégration des critères ESG d'autre part : www.vivienne-im.com

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPC OUESSANT ne recourt à aucune des techniques de gestion efficace du portefeuille telles que mentionnées à l'article 51, paragraphe 2, de la directive OPCVM et à l'article 11 de la directive sur les actifs éligibles.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPC OUESSANT n'utilise pas de contrat d'échange sur rendement global (« *total return swap* ») ni d'autres instruments financiers dérivés présentant des caractéristiques similaires.

CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Le fonds intègre des caractéristiques environnementales (E), sociales (S) et de gouvernance (G). Ces caractéristiques ne constituent pas pour autant un objectif de gestion d'investissement durable.

Les critères extra-financiers sont pris en compte dans (1) la définition et le filtrage de l'univers d'investissement de titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire émis par les Etats de l'OCDE, (2) la construction du portefeuille et (3) la sélection finale des titres.

Détails de la mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement du fonds

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement cherche à compléter l'approche historique d'investissement de VIVIENNE INVESTISSEMENT dans des titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire émis par les Etats de l'OCDE les plus avancés en matière de respect des critères ESG.

Les titres de créance négociables ainsi que les instruments du marché monétaire émis par les pays de l'OCDE éligibles à l'actif de l'OPCVM composant le portefeuille constituent l'actif soumis à une évaluation ESG. Les instruments dérivés tels que les contrats à terme ne font pas partie de l'actif soumis à une analyse ESG du fonds.

L'analyse ESG est supérieure à 90% de l'actif éligible. Les titres de créance et de dettes d'Etat ou d'entités supranationales qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation ESG peuvent représenter au maximum moins de 10% de l'actif net.

L'univers est limité aux pays de l'OCDE éligibles à l'actif de l'OPCVM ou entités supranationales dont font partie un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ou autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen considérés comme étant les plus vertueux. Cette approche peut représenter un biais géographique assumé.

Un prestataire de données extra-financières externe fournit aux gérants de l'OPCVM une base d'analyse de l'univers d'investissement au vu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. La société de gestion reste seule juge de la qualité des critères extra-financiers ESG.

La méthodologie d'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères différents qui varient en fonction des émetteurs, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des enjeux ESG.

Le score extra financier (entre 0 et 100) reflète une appréciation globale de la notation ESG pour l'émetteur évalué et les moyens mis en œuvre. Un score élevé correspond à un émetteur plus vertueux sur le plan de l'ESG.

A partir de l'univers d'investissement éligible, les scores ESG interviennent dans le processus d'investissement par la sélection des émetteurs combinant une notation ESG attractive et de bonnes perspectives de gestion du risque de crédit. La note moyenne ESG de l'OPCVM devra être en permanence supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'instruction de l'AMF.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Vivienne Investissement a mis en place un processus de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers.

L'évaluation et la sélection des intermédiaires financiers sont traitées semestriellement lors d'un Comité d'évaluation, par l'ensemble des gérants de la société et le RCCI, selon des critères prédéfinis

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Le fonds intègre des caractéristiques environnementales (E), sociales (S) et de gouvernance (G). Ces caractéristiques ne constituent pas pour autant un objectif de gestion d'investissement durable.

Les critères extra-financiers sont pris en compte dans (1) la définition et le filtrage de l'univers d'investissement de titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire émis par les Etats de l'OCDE, (2) la construction du portefeuille et (3) la sélection finale des titres.

Détails de la mise en œuvre de l'analyse extra-financière dans la stratégie d'investissement du fonds

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement cherche à compléter l'approche historique d'investissement de VIVIENNE INVESTISSEMENT dans des titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire émis par les Etats de l'OCDE les plus avancés en matière de respect des critères ESG.

Les titres de créance négociables ainsi que les instruments du marché monétaire émis par les pays de l'OCDE éligibles à l'actif de l'OPCVM composant le portefeuille constituent l'actif soumis à une évaluation ESG. Les instruments dérivés tels que les contrats à terme ne font pas partie de l'actif soumis à une analyse ESG du fonds.

L'analyse ESG est supérieure à 90% de l'actif éligible. Les titres de créance et de dettes d'Etat ou d'entités supranationales qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation ESG peuvent représenter au maximum moins de 10% de l'actif net.

L'univers est limité aux pays de l'OCDE éligibles à l'actif de l'OPCVM ou entités supranationales dont font partie un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ou autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen considérés comme étant les plus vertueux. Cette approche peut représenter un biais géographique assumé. Un prestataire de données extra-financières externe fournit aux gérants de l'OPCVM une base d'analyse de l'univers d'investissement au vu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. La société de gestion reste seule juge de la qualité des critères extra-financiers ESG.

La méthodologie d'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères différents qui varient en fonction des émetteurs, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des enjeux ESG.

Le score extra financier (entre 0 et 100) reflète une appréciation globale de la notation ESG pour l'émetteur évalué et les moyens mis en œuvre. Un score élevé correspond à un émetteur plus vertueux sur le plan de l'ESG.

A partir de l'univers d'investissement éligible, les scores ESG interviennent dans le processus d'investissement par la sélection des émetteurs combinant une notation ESG attractive et de bonnes perspectives de gestion du risque de crédit.

La note moyenne ESG de l'OPCVM devra être en permanence supérieure à la note moyenne ESG de l'univers d'investissement.

INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS (Article 33 instruction AMF 2011-20) **VIVIENNE INVESTISSEMENT 2023**

La société de gestion définit et applique une politique de rémunération qui est cohérente avec une gestion efficace de ses risques et n'encourage pas une prise de risque excessive.

Cette politique vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société de gestion et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. La mesure de la performance utilisée pour calculer les composantes de la rémunération variable, si applicable, doit intégrer un mécanisme d'ajustement intégrant tous les risques courants et futurs pertinents.

Au titre de la maîtrise des risques, la société de gestion prendra les mesures afin de réduire significativement l'enveloppe des rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice durant lequel elle constaterait des pertes.

La politique de rémunération est définie par la Direction générale et ses principes généraux sont soumis au Conseil d'Administration. La rémunération des gérants, commerciaux et des fonctions de contrôle et de conformité de Vivienne Investissement est fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la gestion des OPC, ni à leur performance. La société veille à ce que la politique de rémunération n'ait pas d'incidence sur le profil de risque des OPC et permette de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à leur gestion financière.

La société de gestion n'a pas mentionné les données chiffrées car elle souhaite les mentionner dans un extrait du rapport de la SGP.

CONFLIT D'INTERETS

Vivienne Investissement prend toutes les mesures nécessaires afin de détecter les situations de conflits d'intérêts se posant lors de la gestion d'OPC.

Conformément à la réglementation en vigueur, Vivienne dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique est appropriée au regard de la taille, de l'organisation, de la nature, de l'importance et de la complexité de l'activité de Vivienne Investissement. Elle prévoit des procédures à suivre et des mesures à prendre aux fins de gérer des situations des conflits d'intérêts avec comme objectif la primauté de l'intérêt du client et le respect de l'intégrité des marchés.

Cette politique peut être obtenue sur demande auprès de la société de gestion.

Des informations supplémentaires sur la politique de gestion des conflits d'intérêts de la société sont également disponibles à l'adresse suivante : <https://www.vivienne-investissement.com/informations-reglementaires/>"

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE (article 8 du règlement 2020/852)

Le règlement européen « Taxonomie » vise à établir un système de classification unifié des activités économiques permettant de déterminer si ces activités peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental ». La taxonomie détermine si une activité économique est durable au regard de six objectifs environnementaux. Les activités non incluses dans la taxonomie ne sont pas nécessairement « non durables ». Elles peuvent ne pas avoir été pour l'instant analysées ou ne pas apporter de contribution substantielle à l'objectif visé. Il en est ainsi des titres de créances négociables ou des instruments du marché monétaire émis par les États de l'OCDE. La liste des activités couvertes par la taxonomie ne traite à ce stade que de certaines des activités pertinentes pour les deux objectifs climatiques (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique). Pour ces raisons, le pourcentage d'alignement avec la réglementation Taxonomie du portefeuille du fonds OUESSANT est nul (0%).

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 29 DÉCEMBRE 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DEPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 992 335,41	44 071 386,71
Non Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	23 335 053,03	32 491 484,81
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché ou réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	431 907,16	445 220,34
Autres opérations	-	-
Autres Instruments Financiers	-	-
CREANCES		
Opérations de changes à terme de devises	-	-
Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	16 610 697,05	18 052 326,66
TOTAL DE L'ACTIF	59 369 992,65	95 060 418,52

PASSIF DU BILAN

	Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	55 922 314,16	103 446 711,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 278 616,66	-7 639 410,79
Résultat de l'exercice (a,b)	64 691,81	-1 330 519,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	58 265 622,63	94 476 781,50
(=Montant représentatif de l'actif net)		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	431 745,75	430 102,47
Autres opérations	-	-
DETTES		
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	102 748,10	153 534,55
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants	569 876,17	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	59 369 992,65	95 060 418,52

a) Y compris comptes de régularisations

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 2023	Exercice 2022
OPERATIONS DE COUVERTURE		
- <i>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</i>	-	-
- <i>Engagements de gré à gré</i>	-	-
- <i>Autres engagements</i>	-	-
AUTRES OPERATIONS		
- <i>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</i>		
10 YEARS CANADIAN BONDS 19/03/2024	4 664 591,81	
10Y BTP ITALIAN BOND 07/03/2024	2 859 600,00	
10Y TREASURY NOTES USA 19/03/2024	4 597 355,77	
CBOE SPX VOLATILITY INDEX 17/01/2024	305 184,43	
CBOE SPX VOLATILITY INDEX 17/01/2024	193 787,87	
DJ CBOT MINI SIZED DJ IND AV 15/03/2024	8 256 000,00	
EURO BUND 07/03/2024	3 430 500,00	
EURO OAT FUTURES 07/03/2024	2 893 220,00	
EURO STOXX 50 PR 15/03/2024	5 042 730,00	
FTSE MIB INDEX 15/03/2024	3 509 915,00	
LONG GILT STERLING FUTURES 26/03/2024	5 315 283,21	
NDX-NASDAQ 100 INDEX 100-INDEX 15/03/2024	5 546 117,65	
NIKKEI 225 INDICES D 07/03/2024	3 419 944,51	
S&P / ASX 200 INDEX 21/03/2024	6 646 140,54	
S&P 500 EMINI INDEX 15/03/2024	6 324 886,88	
UKX FTSE 100 INDEX 15/03/2024	6 693 942,88	
10 YEARS CANADIAN BONDS 22/03/2023		10 014 480,62
10Y BTP ITALIAN BOND 08/03/2023		3 267 600,00
10Y TREASURY NOTES USA 22/03/2023		11 791 908,87
CBOE SPX VOLATILITY INDEX 18/01/2023		736 297,96
CBOE SPX VOLATILITY INDEX 18/01/2023		667 367,05
DAX-INDEX 17/03/2023		2 098 200,00
DJ CBOT MINI SIZED DJ IND AV 17/03/2023		468 099,57
EURO BUND 08/03/2023		8 374 590,00
EURO OAT FUTURES 08/03/2023		6 492 300,00
EURO STOXX 50 PR 17/03/2023		264 950,00
FTSE MIB INDEX 17/03/2023		355 620,00
LONG GILT STERLING FUTURES 29/03/2023		5 406 516,07
NIKKEI 225 INDICES D 09/03/2023		1 848 072,44
S&P / ASX 200 INDEX 16/03/2023		3 007 455,55
S&P 500 EMINI INDEX 17/03/2023		361 991,37
UKX FTSE 100 INDEX 17/03/2023		6 650 064,38
- <i>Engagements de gré à gré</i>	-	-
- <i>Autres engagements</i>	-	-

COMPTE DE RESULTAT (en euro)

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIERES		
Produits sur dépôts et comptes financiers	388 317,46	22 857,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	392 962,50	717 015,00
Produits sur titres de créances	864 373,17	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	1 645 653,13	739 872,17
CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-31 313,14	-188 972,15
Autres charges financières	-	-9 720,78
TOTAL II	-31 313,14	-198 692,93
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (I - II)	1 614 339,99	541 179,24
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotation aux amortissements (IV)	-1 527 098,97	-2 256 115,10
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	87 241,02	-1 714 935,86
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-22 549,21	384 416,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RÉSULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	64 691,81	-1 330 519,55

ANNEXE

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-01 modifié.

Règles d'évaluation des actifs

1. Suivi des risques

Le suivi des risques du FCP est réalisé périodiquement au travers de nos indicateurs de risque :

- la volatilité
- la diversification du portefeuille
- le calcul du risque systémique
- la VaR 95 % et 99 %
- la CVaR 95 %
- la perte maximale
- la skewness
- le kurtosis
- les limites de détention par valeurs

Le Fonds est suivi quotidiennement par un logiciel Front / Middle / Back Office développé par Vivienne Investissement :

- suivi et saisie électronique de l'exécution des ordres
- réconciliation avec le Back Office
- base de données conservant l'historique de tous les ordres, et toutes les données concernant le Fonds
- contrôle des ratios d'engagement
- estimation de la valeur liquidative
- analyse de risque à l'aide des indicateurs précédemment mentionnés

2. Règle d'évaluation des actifs

L'OPCVM s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n° 2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM modifié par les règlements n°2004-09 du 23 novembre 2004 et n°2005-07 du 3 novembre 2005.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

➤ **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan**

• **OPCVM**

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au moment effectif du calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'évaluation des OPCVM à valeur liquidative mensuelle se fera selon la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée), publiée au moment effectif du calcul de la valeur liquidative.

Les ETFs cotés seront évalués sur la base du cours de clôture de la veille.

• **Devises**

Les devises sont évaluées aux cours du jour publiées par la BCE.

• **Titres de créances et instruments du marché monétaire**

Les titres de créances sont évalués à leur valeur actuelle.

• **Instruments financiers à terme et dérivés**

- ✓ Futures : cours de compensation du jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et éventuellement, du cours de change.

✓ Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

✓ Change à terme :

Les contrats sont évalués au cours comptant augmenté ou diminué du report-déport.

✓ Dépôts :

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

✓ Emprunt d'espèces :

Les emprunts sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur.

Les titres en portefeuille sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

Les données comptables ne font l'objet d'aucune réintégration ou rectification pour l'arrêté des comptes de l'exercice. Cette méthode est par conséquent, cohérente avec celle utilisée pour le calcul des valeurs liquidatives (principe de constance des méthodes de calcul).

La comptabilité du fonds est tenue en euro.

OUESSANT est un Fonds commun de placement de capitalisation.

Affectation des plus ou moins-values nettes : capitalisation.

Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des dépôts et instruments financiers à revenu fixe : coupon encaissé

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus

- Les frais facturés à l'OPCVM

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion)	Actif net	Part A : 1,50 % TTC taux maximum Part P : 2,25 % TTC taux maximum Part E : 0,15 % TTC taux maximum
2	Commissions de mouvement prélevées par le dépositaire (100 %) – pas de commission de mouvement prélevée par Vivienne Investissement	Prélèvement sur chaque transaction (actions/obligations et TCN)	France : 11.39 euros Clearstream, Canada, Japon, USA : 22.77 euros Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse : 34.16 euros Espagne, Irlande : 39.85 euros Ces montants varieront automatiquement au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice Syntec.
3	Commission de surperformance	Actif net	Parts A et P : 15 % TTC au-delà de l'ESTER +0,085% avec <i>High-Water Mark</i> (*) Part E : 7,5 % TTC au-delà de l'ESTER +0,085% avec <i>High-Water Mark</i> (*)

(*) Le système de « High Water mark » n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative dite « High Water mark », égale à la dernière valeur liquidative de fin d'exercice ayant supporté une commission de surperformance, ou à défaut, à la valeur liquidative d'origine. Exceptionnellement, en raison de la transformation du fonds contractuel en OPCVM coordonné au 22 mai 2012, la valeur liquidative dite « *High-Water Mark* » de référence pour l'exercice 2012 sera la valeur liquidative du 22 mai 2012.

Les frais administratifs externes à la société de gestion et de gestion financière recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation

(courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Commission de surperformance

Une commission de surperformance est calculée et appliquée au niveau de chaque part du FCP et à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative (VL) selon l'approche dite de « l'actif indicé », qui s'appuie sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. Plus précisément, elle s'appuie à chaque VL sur la comparaison entre :

- l'actif valorisé calculé au niveau de la part avant prélèvement de la commission de surperformance du jour et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels de cette part
- et l'actif de référence qui est la plus grande valeur entre :
 - un actif fictif « High-Water Mark » qui réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions et rachats ultérieurs à chaque valorisation,
 - et un actif fictif « indicé » qui réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions et rachats ultérieurs à chaque valorisation, auquel est appliquée la performance de l'indice €STER + 0.085 %.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice €STER + 0,085 % sont présentées sur le site internet www.vivienne-investissement.com, sur la page consacrée à ce fonds.

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET (en euro)

		Exercice 2023	Exercice 2022
Actif net en début d'exercice		94 476 781,50	195 276 372,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	+	2 209 858,19	7 029 357,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-	41 437 127,11	92 848 005,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	+	264 284,51	240 404,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	522 201,81	1 891 370,50
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	+	32 775 656,15	26 857 278,48
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	30 004 965,78	38 298 415,76
Frais de transaction	-	248 209,36	193 724,98
Différences de change	+/-	-44 723,52	+1 390 310,81
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :			
Différence d'estimation exercice N	+/-	+594 878,49	-209 156,02
Différence d'estimation exercice N-1	+/-	+209 156,02	+441 480,16
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers :			
Différence d'estimation exercice N	+/-	+232 271,54	+327 585,76
Différence d'estimation exercice N-1	+/-	-327 585,76	-1 930 832,91
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	+/-	+87 241,02	-1 714 935,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-	-
Autres éléments	+/-	+308,55 *	+434,03 *
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE		58 265 622,63	94 476 781,50

* Indemnités CSDR

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1 Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation de l'actif

	Au 29/12/2023
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de Créances	
Titre de Créance Négociable	23 335 053,03
Obligations et valeurs assimilées	
Obligations classiques	18 992 335,41

Ventilation du passif

Néant

Ventilation du hors-bilan

	Taux	Actions	Change	Autres
Autres Opérations				
<i>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</i>				
Futures sur indices de bourse		45 439 677,46		498 972,30
Futures sur intérêts	23 760 550,79			

3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
ACTIF				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	18 992 335,41	-	-	-
Titres de créances	23 335 053,03	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	16 610 697,05
PASSIF				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	569 876,17
HORS-BILAN				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	23 760 550,79	-	-	-

3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors bilan

	0-3 mois]]3 mois - 1 an]]1 an - 3 ans]]3 ans - 5 ans]	> 5 ans
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	18 992 335,41	-	-	-
Titres de créances	-	23 335 053,03	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	16 610 697,05	-	-	-	-
PASSIF					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	569 876,17	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	23 760 550,79

3.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

ACTIF	AUD	CAD	GBP	JPY	USD
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	505 733,52	-	1 006 990,42	70 126,45	114 485,96
PASSIF					
Opérations de cessions sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	569 876,17	-	-	-
HORS-BILAN					
Opération de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	6 646 140,54	4 664 591,81	12 009 226,09	3 419 944,51	25 223 332,60

3.5 Créances et dettes : ventilation par nature

Créances :

- TOTAL CRÉANCES	EUR	-
-------------------------	------------	----------

Dettes :

Dotation aux frais de gestion fixes AC	EUR	33 515,33
Dotation aux frais de gestion fixes PC	EUR	69 186,14
Dotation aux frais de gestion fixes EC	EUR	46,63

- TOTAL DETTES	EUR	102 748.10
-----------------------	------------	-------------------

3.6 Capitaux propres

Nombre et valeur des actions émises et rachetées

Part "A"

	Nombre	Montant en euros
Emissions		
- parts C	757,336	801 598,88
- globales	757,336	801 598,88
Rachats		
- parts C	22 313,779	24 379 258,94
- globaux	22 313,779	24 379 258,94

Part "P"

	Nombre	Montant en euros
Emissions		
- parts C	1 310,22	1 384 600,83
- globales	1 310,22	1 384 600,83
Rachats		
- parts C	16 387,595	17 055 798,23
- globaux	16 387,595	17 055 798,23

Part "E"

	Nombre	Montant en euros
Emissions		
- parts C	18	23 658,48
- globales	18	23 658,48
Rachats		
- parts C	1,574	2 069,94
- globaux	1,574	2 069,94

Part "A"

Montant des commissions de souscription restant acquises au fonds EUR 0,00

Montant des commissions de rachat restant acquises au fonds EUR 0,00

Part "E"

Montant des commissions de souscription restant acquises au fonds EUR 0,00

Montant des commissions de rachat restant acquises au fonds EUR 0,00

3.7 Frais de gestion

En montants :

Part "A"

Frais de gestion fixes	EUR	531 120,63
Frais de gestion variables	EUR	-

Part "P"

Frais de gestion fixes	EUR	995 442,10
Frais de gestion variables	EUR	-

Part "E"

Frais de gestion fixes	EUR	536,24
Frais de gestion variables	EUR	-

En pourcentage TTC de l'actif net moyen :

Part "A"

Frais de gestion fixes	1,50%
------------------------	-------

Part "P"

Frais de gestion fixes	2,25%
------------------------	-------

Part "E"

Frais de gestion fixes	0,15%
------------------------	-------

3.8 Engagements reçus et donnés

Néant.

3.9 Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

-Rémérés	EUR	-
-Pensions :		
- Sur actions	EUR	-
- Sur obligations	EUR	-
- Sur TCN	EUR	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

-Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres	EUR	-
-Titres donnés en garantie et non-inscrits en portefeuille titres	EUR	-

Détention par le FCP de parts ou d'actions d'OPC promus ou gérés par une entité du groupe VIVIENNE INVESTISSEMENT

Néant

Détention de titres émis par une entité du groupe VIVIENNE INVESTISSEMENT

Néant

Détention d'instruments financiers dérivés émis par une entité du groupe VIVIENNE INVESTISSEMENT

Néant

3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables**Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice**

Néant

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Néant

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

Part "P" (Euro)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 2023	Exercice 2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-50 623,28	-931 373,82
Total	-50 623,28	-931 373,82
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-50 623,28	-931 373,82
Total	-50 623,28	-931 373,82
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part "A" (Euro)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 2023	Exercice 2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	108 024,53	-400 444,83
Total	108 024,53	-400 444,83
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	108 024,53	-400 444,83
Total	108 024,53	-400 444,83
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part "E" (Euro)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 2023	Exercice 2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7 290,56	1 299,10
Total	7 290,56	1 299,10
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 290,56	1 299,10
Total	7 290,56	1 299,10
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**Part "A" (Euro)**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 2023	Exercice 2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	733 007,19	-3 292 357,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	733 007,19	-3 292 357,44
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	733 007,19	-3 292 357,44
Total	733 007,19	-3 292 357,44
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part "P" (Euro)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 2023	Exercice 2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 529 967,03	-4 318 708,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 529 967,03	-4 318 708,85
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 529 967,03	-4 318 708,85
Total	1 529 967,03	-4 318 708,85
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part "E" (Euro)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 2023	Exercice 2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 642,43	-28 344,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	15 642,43	-28 344,50
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	15 642,43	-28 344,50
Total	15 642,43	-28 344,50
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.11 Tableau des résultats et autres caractéristiques du fonds au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif Net (en millions d'euros)	58,26	94,47	195,27	273,34	142,74
Nombre de titres					
Part "A"	16 696,793	38 253,236	86 990,433	153 570,896	102 087,145
Part "E"	282,579	266,153	335,363	346,679	354,229
Part "P"	35 496,024	50 573,399	79 569,324	66 983,379	18 494,157
Valeur liquidative unitaire					
Part "A"	1 120,33	1 064,39	1 169,73	1 234,31	1 176,98
Part "E"	1 405,05	1 317,05	1 428,04	1 486,64	1 396,52
Part "P"	1 103,29	1 056,08	1 169,31	1 243,19	1 194,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôts unitaire	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat					
Part "A"	6,46	-10,46	-7,76	-21,05	-7,62
Part "E"	25,80	4,88	10,31	-3,33	11,83
Part "P"	-1,42	-18,41	-16,86	-30,93	-13,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Part "A"	43,90	-86,06	-54,08	47,95	168,11
Part "E"	55,35	-106,49	-66,03	57,75	199,47
Part "P"	43,10	-85,39	-54,06	48,29	170,67

Part	Dev part	VL J (dev)	VL J (ctv)	Nombre de parts	Actif net J (dev)	Actif net J (ctv)
AC	EUR		1 120,33	16 696,793		18 706 019,30
EC	EUR		1 405,05	282,579		397 037,77
PC	EUR		1 103,29	35 496,024		39 162 565,56
Total						58 265 622,63

Code identifiant	Libellé	Dev. cot.	Quantité / Nominal	Prix de revient (devise)	Taux de change	Cours (devise)	Intérêts (ctv)	PMV (ctv)	Val. boursière (ctv)	Val. bou. / Act. net
EU000A1G0DQ6	EFSF 0.375% 17-11.10.24	EUR	9 100 000	96,631	1	97,837	7 738,73	109 746,00	8 910 905,73	15,29%
ES0000012E85	SPAIN 0.25% 19-30.07.24	EUR	10 300 000	97,164	1	98,19	10 975,41	105 678,00	10 124 545,41	17,38%
ES0000012H33	SPANISH GOV 0.0% 21-31.05.24	EUR	9 000 000	97,4	1	98,531	0,00	101 790,00	8 867 790,00	15,22%
	<i>OBLIGATIONS (200)</i>						<i>18,714.14</i>	<i>317,214.00</i>	<i>27 903 241,14</i>	<i>47,89%</i>
	<i>Obligations (BO)</i>						<i>18,714.14</i>	<i>317,214.00</i>	<i>27 903 241,14</i>	<i>47,89%</i>
BE0312794663	BELGIUM 0% 23-09.05.24 TB	EUR	7 020 000	96,864105	1	98,72	0,00	130 283,83	6 930 144,00	11,89%
BE0312795678	BELGIUM 0% 23-11.07.24 TB	EUR	7 060 000	96,489079	1	98,181	0,00	119 449,62	6 931 578,60	11,90%
FI4000556188	FINLAND 0% 23-14.05.24 TB	EUR	570 000	97,054	1	98,671	0,00	9 216,90	562 424,70	0,97%
	<i>Autres TC (Précomptés) (286)</i>						<i>0.00</i>	<i>258,950.35</i>	<i>14 424 147,30</i>	<i>24,76%</i>
	<i>TCN Précompté (BO)</i>						<i>0.00</i>	<i>258,950.35</i>	<i>14,424,147.30</i>	<i>24,76%</i>
UXG4-CBF-0224-I	CBOE SPX VOLATILITY INDEX 14/02/2024	USD	-14	16,003571	1,105000	15,2954	0,00	8 972,30	8 972,30	0,02%
UXF4-CBF-0124-I	CBOE SPX VOLATILITY INDEX 17/01/2024	USD	-24	14,847917	1,105000	14,0512	0,00	17 304,25	17 304,25	0,03%
DMH4-CBT-0324-I	DJ CBOT MINI SIZED DJ IND AV 15/03/2024	USD	48	37 809,916667	1,105000	38 012	0,00	43 891,40	43 891,40	0,08%
VGH4-EUX-0324-I	EURO STOXX 50 PR 15/03/2024	EUR	111	4 575,693694	1	4 543	0,00	-36 290,00	-36 290,00	-0,06%
STH4-MIL-0324-I	FTSE MIB INDEX 15/03/2024	EUR	23	30 563,26087	1	30 521	0,00	-4 860,00	-4 860,00	-0,01%
NQH4-CME-0324-I	NDX-NASDAQ 100 INDEX 100-INDEXX 15/03/202	USD	18	16 966,090278	1,105000	17 023,5	0,00	18 703,61	18 703,61	0,03%
NIH4-SGX-0324-I	NIKKEI 225 INDICES D 07/03/2024	JPY	32	32 908,4375	156,330022	33 415	0,00	51 845,45	51 845,45	0,09%
XPH4-SFE-0324-I	S&P / ASX 200 INDEX 21/03/2024	AUD	57	7 546,842105	1,626301	7 585	0,00	33 434,77	33 434,77	0,06%
ESH4-CME-0324-I	S&P 500 EMINI INDEX 15/03/2024	USD	29	4 802,724138	1,105000	4 820	0,00	22 669,68	22 669,68	0,04%
Z H4-ICF-0324-I	UKX FTSE 100 INDEX 15/03/2024	GBP	75	7 681,6	0,869050	7 756,5	0,00	64 639,53	64 639,53	0,11%
	<i>FUTURES SUR INDICES DE BOURSE (703)</i>						<i>0.00</i>	<i>220,310.99</i>	<i>220 310,99</i>	<i>0,38%</i>
CNH4-MSE-0324-C	10 YEARS CANADIAN BONDS 19/03/2024	CAD	55	124,181273	1,464201	124,18	0,00	-47,81	-47,81	0,00%
IKH4-EUX-0324-C	10Y BTP ITALIAN BOND 07/03/2024	EUR	24	120,09625	1	119,15	0,00	-22 710,00	-22 710,00	-0,04%
TYH4-CBT-0324-C	10Y TREASURY NOTES USA 19/03/2024	USD	45	112,701042	1,105000	112,890625	0,00	7 720,60	7 720,60	0,01%
RXH4-EUX-0324-C	EURO BUND 07/03/2024	EUR	25	137,7704	1	137,22	0,00	-13 760,00	-13 760,00	-0,02%
OATH4-EUX-0324-C	EURO OAT FUTURES 07/03/2024	EUR	22	132,516818	1	131,51	0,00	-22 150,00	-22 150,00	-0,04%
G H4-ICF-0324-C	LONG GILT STERLING FUTURES 26/03/2024	GBP	45	101,435111	0,869050	102,65	0,00	62 907,76	62 907,76	0,11%
	<i>FUTURES SUR INTERETS (706)</i>						<i>0.00</i>	<i>11,960.55</i>	<i>11 960,55</i>	<i>0,02%</i>
	<i>Futures (FU)</i>						<i>0.00</i>	<i>232,271.54</i>	<i>232,271.54</i>	<i>0,40%</i>
Grand total							18,714.14	808,435.89	42,559,659.98	73,04%

Type de liquidité	Num. Compte	Suffixe	Devise	Libellé	Taux de change	Montant (devise)	Montant (ctv)
	351000	0	AUD	Appel de mar. s/instr. fin à t CACEIS IS BK France LU	1,626301	-54 375,00	-33 434,77
				DOLLAR AUSTRALIEN		-54 375,00	-33 434,77
	351000	0	CAD	Appel de mar. s/instr. fin à t CACEIS IS BK France LU	1,464201	70,00	47,81
				DOLLAR CANADIEN		70,00	47,81
	351000	0	EUR	Appel de mar. s/instr. fin à t CACEIS IS BK France LU	1	99 770,00	99 770,00
				EURO		99 770,00	99 770,00
	351000	0	GBP	Appel de mar. s/instr. fin à t CACEIS IS BK France LU	0,869050	-110 845,00	-127 547,29
				LIVRE STERLING		-110 845,00	-127 547,29
	351000	0	JPY	Appel de mar. s/instr. fin à t CACEIS IS BK France LU	156,330022	-8 105 000,00	-51 845,45
				YEN JAPONAIS		-8 105 000,00	-51 845,45
	351000	0	USD	Appel de mar. s/instr. fin à t CACEIS IS BK France LU	1,105000	-131 605,97	-119 100,43
				DOLLAR US		-131 605,97	-119 100,43
Comptes Techniques							-232 110,13
	488100	0	EUR	Dot. aux frais de gest. AC LU	1	-33 515,33	-33 515,33
	488110	0	EUR	Dot. aux frais de gest. PC LU	1	-69 186,12	-69 186,12
	488112	0	EUR	Dot. aux frais de gest. EC LU	1	-46,63	-46,63
				EURO		-102 748,08	-102 748,08
LQ à Terme							-102 748,08
	517000	0	AUD	Banque Produits dérivés CACEIS IS BK France LU	1,626301	822 474,95	505 733,52
				DOLLAR AUSTRALIEN		822 474,95	505 733,52
	517000	0	CAD	Banque Produits dérivés CACEIS IS BK France LU	1,464201	-834 413,04	-569 876,17
				DOLLAR CANADIEN		-834 413,04	-569 876,17
	511000	0	EUR	Comptes à vue CACEIS IS BK France LU	1	746 806,85	746 806,85
	517000	0	EUR	Banque Produits dérivés CACEIS IS BK France LU	1	14 166 553,85	14 166 553,85
				EURO		14 913 360,70	14 913 360,70
	517000	0	GBP	Banque Produits dérivés CACEIS IS BK France LU	0,869050	875 125,28	1 006 990,42
				LIVRE STERLING		875 125,28	1 006 990,42
	517000	0	JPY	Banque Produits dérivés CACEIS IS BK France LU	156,330022	10 962 869,22	70 126,45
				YEN JAPONAIS		10 962 869,22	70 126,45
	511000	0	USD	Comptes à vue CACEIS IS BK France LU	1,105000	15 684,84	14 194,43
	517000	0	USD	Banque Produits dérivés CACEIS IS BK France LU	1,105000	110 822,14	100 291,53
				DOLLAR US		126 506,98	114 485,96
LQ Immédiates							16 040 820,88
Grand total							15 705 962,67

Ecart actif net : 0,02

JEAN-PAUL FOUCAULT
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avec la collaboration de :

OLIVIER FOUCAULT

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIE EN DROIT
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : jpgoucault@foucault.fr

FCP OUESSANT
Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

JEAN-PAUL FOUCAULT
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avec la collaboration de :

OLIVIER FOUCAULT

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIÉ EN DROIT
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : jpfoucault@foucault.fr

FCP OUESSANT
Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP OUESSANT,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OUESSANT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatif à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

V - RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

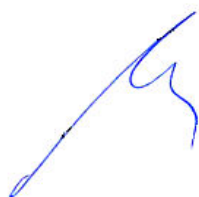
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 avril 2024.

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Paul FOUCAULT